



Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal de SALLAGRIFFON

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre à 17h00

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Florence BONNARD, 1^{ère} Adjointe

Date de la convocation et affichage : 05/12/2025

Nombre de conseillers : 07

Présents : 04

Votants : 06

Présents : ALARY Brigitte, BONNARD Florence, ORDAN Jean-Paul, JUBEAUX Sébastien

Excusé : BAYONNE Jean-Jacques a donné procuration à Florence BONNARD, FERRARO Noël a donné procuration à Jean-Paul ORDAN
PERCEVAUT Olivier

Secrétaire de séance : Jean-Paul ORDAN

Délibération 2025_19

Objet : Dotation Cantonale d'Aménagement 2025

Mme la 1^{ère} adjointe rappelle à l'assemblée délibérante qu'il est possible de demander à la Communauté de Communes Alpes d'Azur de monter le dossier concernant les travaux d'aménagement du village dans le cadre de la dotation cantonale.

Elle explique que :

- La subvention accordée par le Département 06 dans le cadre de la DCA 2025 est d'un montant de 17 000 €,
- Les honoraires de la CCAA sont de 6%,
- La part communale est de 20 % + la TVA à 20 %.

Aussi, Mme la 1^{ère} adjointe propose d'affecter les travaux suivants à la DCA 2025 :

- Création d'un ossuaire

Elle demande au conseil municipal :

- D'accepter le projet de DCA 2025 pour un montant de 21 250 € HT.
- D'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Communauté de Communes Alpes d'Azur afin de monter le dossier et de réaliser les travaux dans le cadre de la DCA 2025.
- D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires afin de mener à bien ce projet.
- D'autoriser la CCAA à solliciter du Département une subvention à hauteur de 17 000,00 € pour la réalisation de ces projets.

Où l'exposé de Madame la 1^{ère} adjointe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** le programme de DCA 2025 pour un montant de 21 250,00 € HT pour la création d'un ossuaire
- **De confier** la délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCAA.
- **D'autoriser la CCAA à solliciter** du Département des Alpes-Maritimes une subvention de 17 000 € au titre de la DCA 2025 pour la réalisation de ce projet.
- **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents nécessaires afin de mener à bien ce projet.
- **D'entériner** les dispositions budgétaires nécessaires à la réalisation de ce projet.

VOTES :

Pour : 06

Contre : 0

Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

Florence BONNARD
1^{ère} Adjointe

